

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
29 OCTOBRE 2018

DATE d'AFFICHAGE  
12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37  
Présents : 30  
Votants : 35

L'an deux mille dix-huit,

le 6 novembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Océane du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : M. Bernard AUDRAN, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Emmanuelle GONCALVES, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Patrick BEILLON, - Joël BOURRIGAUD, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Bernadette GRIGNON, - M. Pierre PRAT, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

**M. Patrick BEILLON donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD**

**M. Joël BOURRIGAUD donne pouvoir à Mme Emmanuelle GONCALVES**

**Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD**

**Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN**

**Mme Christine SAVARY donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Yvette LOUER a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°118-2018 – FINANCES - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE NIVILLAC**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que, par délibération n° 83-2016 du 5 juillet 2016, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer un fonds de concours communautaire pluriannuel et a adopté un règlement d'attribution.

La commune de Nivillac a sollicité le versement de ce fonds de concours pour le projet d'aménagement de la Place Sud de l'Eglise, pour un montant de 50 000 €. Ce fonds de concours s'inscrit dans la thématique « Aménagement en espace urbanisé ».

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes		%
Maitrise d'œuvre	25 655,00 €	Arc Sud Bretagne Fonds de concours	50 000,00 €	10,14
Travaux	452 170,50 €	Commune de Nivillac Autofinancement et emprunt	319 949,50 €	64,86
Inspection réseau eaux pluviales	1 980,00 €	Conseil départemental	123 316,00 €	25,00
Frais étude	7 385,00 €			
Relevé topographique	6 075,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>493 265,50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>493 265,50 €</b>	<b>100,00</b>

Envoyé en préfecture le 12/11/2018

Reçu en préfecture le 12/11/2018

Affiché le

ID : 056-200027027-20181106-DELIB\_118\_2018-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a l'unanimité :

- **DECIDE** le versement du fonds de concours communautaire à la commune de Nivillac pour le projet d'aménagement de la Place Sud de l'Eglise pour un montant de 50 000 €,
- **RETIENT** l'inscription de ce projet sur les exercices budgétaires 2018 (50 %) et 2019 (50 %).

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 12/11/18  
Le Président,

